



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Veillez noter que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2026, le **RÈGLEMENT 276 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ÉCOPRÊT POUR LE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES : 2026 ET 2027** a été adopté.

Tel que requis par la loi, la municipalité a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour ce règlement le **21 juillet 2026** pour un emprunt de 207 000 \$.

Ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité au www.cantondegore.qc.ca/fr/publications/reglements.

Donné à Gore, Qc.
Ce 27^e jour de juillet 2026

Sarah Channell
Greffière-trésorière